

## MOTOCROSS

### REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES 2018

La liste des Membres de la Commission motocross est à votre disposition sur le site <http://www.lmaura.org/> et sur l'annuaire de la Ligue 2018.

#### ARTICLE 1 – DIFFERENTS CHAMPIONNATS

LA LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES met en compétition pour la saison 2018 les Championnats suivants :

Dénomination des CHAMPIONNATS de LIGUE	Classes et Cylindrées	Ages
65cc	Classe 1 : 65cc <b>Les 85cc – de 12 ans ne seront pas admis dans le Championnat de Ligue 65cc.</b>	7 à 12 ans
85cc	Classe 1 66cc à 85cc	9 à 15 ans
125cc	Classe 2 125cc 2 Temps	A partir de 13 ans
MX1	Classe 3 et 4 de 151cc à 500cc 2T de 251cc à 650cc 4 T	A partir de 15 ans
MX2	Classe 2 de 100cc à 150cc 2T de 175cc à 250cc 4 T	A partir de 13 ans : 2 temps A partir de 15 ans : 4 temps
Vétérans	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 38 ans
Motos Anciennes	125cc à 500cc de 1968 à 1983	A partir de 18 ans
Quads	125cc à 700cc	A partir de 13 ans

Les Féminines rouleront dans la catégorie correspondante à la cylindrée de leur moto ; la première féminine de chaque catégorie sera récompensée.

#### ARTICLE 1.2 – Généralités

Le présent règlement implique le respect et l'application du Code Sportif F.F.M.

Les Championnats de Ligue sont réservés en priorité aux licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes inscrits dans les temps et titulaires d'une licence F.F.M. Ils sont ouverts aux Pilotes des Ligues extérieures (hors classement cumulé) et dans la limite des places disponibles avec possibilité d'engagement 15 jours avant l'épreuve.

Un Pilote ne peut participer qu'à un seul Championnat ou Trophée sur une même épreuve.

Les plateaux 65cc - 85cc – 125cc – MX1 – MX2 – Vétérans et Motos Anciennes seront composés de 40 pilotes maximum et de 30 pilotes maximum pour les Quads.

La priorité d'engagement sera donnée aux pilotes inscrits sur toutes les courses en début d'année, puis sur un maximum d'épreuves, puis par rapport à la date d'inscription sur engage-sports.



**Attention : tout pilote inscrit pour la totalité du Championnat et qui en cours de saison souhaite se désengager de certaines épreuves ne sera pas autorisé à participer à d'autres courses du Championnat de Ligue ou du Trophée de zone se déroulant à la même date.**

#### ARTICLE 1.3 – Championnat de Ligue Espoir 65cc

Motos admises : Classe 1 ⇔ 65cc

### **Pilotes admis**

Les pilotes de 7 (révolus) à 12 ans (ne pas avoir 13 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018) titulaires d'une licence F.F.M. : NJ1 – NJ2 - NJ3 - NJ3C – Inter Jeune possédant un Guidon d'Argent, d'Or ou le CASM.

### **Temps de roulage**

- ⇒ 1<sup>er</sup> essai : 3 mn de test de départ suivis d'une séance d'essais de 10 mn
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai : 10 mn avec chrono. L'essai chrono déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ 2 manches de 12 mn + 1 tour

## **ARTICLE 1.4 – Championnat de Ligue Espoir 85cc**

**Motos admises** : Classe 1 ⇒ 85cc

### **Pilotes admis**

Les pilotes de 9 (révolus) à 15 ans (ne pas avoir 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018) titulaires d'une licence F.F.M. : NJ2 - NJ3 - NJ3C – NCO – Inter Jeune - LUE possédant un Guidon d'Argent, d'Or ou le CASM

### **2 catégories**

- ⇒ 85cc – de 12 ans (ne pas avoir 13 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)
- ⇒ 85cc + de 12 ans (le pilote devra avoir au moins 13 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)

### **Temps de roulage**

- ⇒ 1<sup>er</sup> essai : 3 mn de test de départ suivis d'une séance d'essais libre de 10 à 12 mn
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ 2 manches de 15 mn + 1 tour

## **ARTICLE 1.5 – Championnat de Ligue 125cc**

**Motos admises** : Classe 2 ⇒ 125cc 2 Temps

### **Pilotes admis**

Les pilotes à partir de 13 ans (révolus) titulaires d'une licence F.F.M. : NJ3 - NJ3C (possédant un Guidon d'Argent, d'Or ou le CASM) – NCO – Inter Jeune – LUE

### **Temps de roulage**

- ⇒ 1<sup>er</sup> essai : 3 mn de tests de départ suivis d'une séance d'essais libre de 10 à 12 mn
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ 2 manches de 20 mn + 1 tour

## **ARTICLE 1.6 – Championnat de Ligue MX1**

**Motos admises** : Classe 3 et 4 ⇒ de 151cc à 500cc 2T & de 251cc à 650cc 4 T

### **Pilotes admis**

Les pilotes à partir de 15 ans (révolus) titulaires d'une licence F.F.M. : NCO – Inter Jeune – LUE

### **Temps de roulage**

- ⇒ 1<sup>er</sup> essai : 3 mn de tests de départ suivis d'une séance d'essais libre de 10 à 12 mn
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ 2 manches de 20 mn + 1 tour

## **ARTICLE 1.7 – Championnat de Ligue MX2**

**Motos admises** : Classe 2 ⇨ de 100cc à 150cc 2T & de 175cc à 250cc 4 T

### **Pilotes admis**

Les pilotes à partir de 13 ans (révolus) titulaires d'une licence F.F.M. : NJ3 (titulaire du CASM) - NCO – INTER – LUE

### **Temps de roulage**

- ⇨ 1<sup>er</sup> essai : 3 mn de tests de départ suivis d'une séance d'essais libre de 10 à 12 mn
- ⇨ 2<sup>ème</sup> essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇨ 2 manches de 20 mn + 1 tour

## **ARTICLE 1.8 – Championnat de Ligue VETERANS**

**Motos admises** : Classe 2 – 3 et 4

### **Pilotes admis**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM : NCO – MAT - Inter – LUE et âgés de 38 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

### **Temps de roulage**

- ⇨ 1<sup>er</sup> essai : 3 mn de tests de départ suivis d'une séance d'essais libre de 10 à 12 mn
- ⇨ 2<sup>ème</sup> essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇨ 2 manches de 20 mn + 1 tour

### **4 catégories** (selon règlement du Chpt de France Vétérans)

- ⇨ Bronze de 38 à 44 ans
- ⇨ Argent de 45 à 51 ans
- ⇨ Or de 52 à 58 ans
- ⇨ Platine à partir de 59 ans

## **ARTICLE 1.9 – Championnat de Ligue MOTOS ANCIENNES**

### **Machines admises** :

Cylindrées : 125cc à 500cc de 1968 à 1983.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année 1983. Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine). Les fourches inversées sont interdites (à part la Simons qui était dispo).

Les motos de course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur guidon à portée de la main sans quitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse.

### **Pilotes admis**

Pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM : NCO – MAT – INTER – EUROPEENNE ; âge minimum : 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

### **Temps de roulage**

- ⇒ 1<sup>er</sup> essai : 3 mn de tests de départ suivis d'une séance d'essais libre de 10 à 12 mn
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ 2 manches de 20 mn + 1 tour

### **Catégories et récompenses**

1<sup>ère</sup> catégorie : Motos pré 76 (année 1968 à 1976)

2<sup>ème</sup> catégorie : Motos pré 83 (année 1977 à 1983).

**2 classements par catégorie :**

- cylindrée jusqu'à 250cc
- cylindrée au-delà de 250cc

L'âge retenu pour les pilotes sera au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Seront récompensés à chaque épreuve, les 3 premiers scratchs ainsi que le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie et le 1<sup>er</sup> pré 76). Le Club organisateur pourra s'il le souhaite récompenser les pilotes par catégorie (Bronze – Argent – Or – Vermeil). Le pilote plusieurs fois récompensé, n'aura qu'une seule coupe. Le pilote absent à la remise des prix n'aura pas de coupe.

En fin d'année, seront récompensés les 3 premiers du classement général de chaque catégorie (Bronze : 30 ans maximum – Argent : 31 à 49 ans révolus - Or : de 50 à 69 ans révolus – Vermeil : à partir de 70 ans révolus - 250cc – 500cc ainsi que le 1<sup>er</sup> pré 76) des motos anciennes. Le Pilote absent à la remise des récompenses de fin d'année n'aura pas de coupe.

## **ARTICLE 1.10 – Championnat de Ligue QUADS**

**Machines admises** : de 125cc à 700cc

### **Pilotes admis**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFM : NCO – NJ3 (CASM Obligatoire) INTER - EUROPEENNE.

### **Temps de roulage** ➔ **Nombre de manches à l'appréciation de l'organisateur**

#### **➤ Dans le cas d'une seule série**

- ⇒ 1<sup>er</sup> essai libre : de 10 à 15 mn
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours
- ⇒ soit 3 manches de 20 mn + 1 tour

#### **➤ Si l'organisateur choisit de faire rouler 2 séries sur son épreuve**

- ⇒ 1<sup>ère</sup> essai libre de 10 à 15 mn x 2 séries
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai chrono de 15 mn x 2 séries. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
  
- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours (Championnat)
- ⇒ + 2 manches de 20 mn + 1 Tour (consolante)
  
- ⇒ ou 2 manches de 20 mn + 2 tours (Championnat)
- ⇒ + 2 manches de 15 mn + 1 tour (consolante)

### **Récompenses**

Seront récompensés les 3 premiers du Championnat, la 1<sup>ère</sup> féminine et le 1<sup>er</sup> Junior (total : 5 coupes x 2 si 2 séries)

Le Club organisateur pourra s'il le souhaite, récompenser plus de 3 pilotes.

### **Coupe des Régions de France Quads :**

La sélection des Pilotes sera assurée par le Collège Quads pour obtenir une équipe la plus représentative de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Les engagements à la Coupe des Régions de France de Quads seront pris en charge par la Ligue AuRA et les Pilotes y participant ainsi qu'un Délégué seront défrayés. Un Pilote refusant de participer à la Coupe des Régions ne sera pas classé au Championnat de Ligue. Il ne pourra participer à aucune autre course ce jour-là.

## **ARTICLE 2 – NUMERO DE COURSE – INSCRIPTION et ENGAGEMENT**

### **Numéro de course**

La demande de numéro se fera directement sur le site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> pas avant le 18 janvier 2018 (date d'attribution des numéros des Championnats de France).

Le pilote ne pourra s'engager qu'à partir de la validation de son numéro.

Les numéros attribués aux pilotes des Ligues extérieures ne seront que provisoire ; ils pourront être attribués à tout moment à un pilote de la Ligue AuRA s'il en fait la demande.

Le numéro dans le dos du pilote est obligatoire.

Dans chaque catégorie, un numéro ne sera attribué qu'une seule fois.

<b>Catégories</b>	<b>Grille de numéros</b>
65cc	du n° 1 au n° 999
85cc	du n° 1 au n° 999
125cc – MX1 – MX2 – VETERANS	du n° 1 au n° 999
MOTOS ANCIENNES	du n° 1 au n° 999
QUADS	du n° 1 au n° 999

### **Inscription aux épreuves**

L'inscription ne pourra s'effectuer que si le numéro à l'année a été validé.

Elle se fera à partir du site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB uniquement.

Ce n'est qu'à partir du moment où l'inscription est validée que le Pilote est considéré comme engagé.

### **Les engagements**

Tarif des engagements identique pour les Championnats de Ligue et pour les Trophées de Ligue :

- ⇒ 32 € pour les catégories Espoirs 65cc et Espoirs 85cc (location des transpondeurs et frais d'engagement inclus dans ce tarif)
- ⇒ 42 € pour les autres catégories (location du transpondeur et frais d'engagement inclus dans ce tarif)

Clôture des engagements J – 7 avant l'épreuve (dimanche minuit avant l'épreuve)

Majoration de 30 € pour les engagements pris J – 10 avant l'épreuve (mercredi minuit)

Les Pilotes des Ligues extérieures, dans la limite des places disponibles, auront la possibilité de s'engager 15 jours avant l'épreuve et seront soumis à un droit d'engagement de 42 €.

### **Pilotes souhaitant déclarer forfait :**

Le Pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir obligatoirement le secrétariat de la Ligue (par mail) et se déclarer forfait sur le site internet engage-sports.

Si le forfait intervient l'avant-veille ou la veille de la manifestation, le pilote devra prévenir le Club ou le Délégué du Championnat par téléphone et confirmer son forfait par écrit à la Ligue.

Tout Pilote déclaré forfait devra fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical, courrier officiel, etc...) La décision de rembourser ou non le pilote (moins 1 € de frais) sera prise après étude du justificatif fourni.

Les justificatifs devront parvenir au plus tard le mardi suivant l'épreuve (avant 16 heures). Aucun remboursement ne sera fait au-delà de ce délai.

Aucun remboursement ne sera effectué si le pilote déclare forfait après l'épreuve.

Sanctions encourues pour un double engagement :

- a) Perte des primes et points de l'épreuve disputée
- b) Perte du droit de l'engagement non respecté
- c) Sanction financière de 200 €
- d) En cas de récidive, saisine du TRDA

En cas d'annulation d'une épreuve pour des raisons administratives, météorologiques ou cas de force majeure, le remboursement ne sera effectué que si l'épreuve est annulée avant les séances d'essais et ce, dans les conditions prévues par engage-sports.

En cas de report de date d'une épreuve, les pilotes resteront inscrits pour la date de report ; ceux qui ne pourront pas participer devront avertir le secrétariat de la Ligue.

### ARTICLE 3 – LES PLAQUES

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros réfléchissants sont interdits. Les dimensions doivent être respectées sur les plaques numéros (voir règlement FFM)

Catégorie	Couleur de plaque	Couleur des numéros
65cc	BLEUE	BLANCS
85cc	BLANCHE	NOIRS
125cc	NOIRE	BLANCS
MX1 (classe 3 et 4)	BLANCHE	NOIRS
MX2 (classe 2)	NOIRE	BLANC
Motos Anciennes	125cc	NOIRE
	250cc	VERTE
	500cc	JAUNE
Quads	VERTE	BLANCS

### ARTICLE 4 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – REGLES TECHNIQUES

#### Vérifications administratives :

Le Pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence 2018.

Elles seront effectuées le samedi sur le circuit de 16 H 30 à 19 H 30 et le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Un livret technique lui sera remis sur la première épreuve et devra être présenté sur chaque épreuve.

Chaque pilote recevra un bracelet pilote et deux bracelets accompagnateurs (accès zone panneautage pour mécanicien et panneuteur avec licence adéquate). L'âge minimum pour l'accès à la zone de panneautage est de 14 ans minimum.

#### Vérifications techniques :

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi sur le circuit de **16 H 30 à 19 H 30** et le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve, avec attribution des transpondeurs. Le Pilote devra présenter une machine propre. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

\* Protection dorsale OBLIGATOIRE.

\* Pectorale fortement conseillée.

### Normes des équipements 2018

PECTORALE	DORSALE	GILET INTEGRAL (Pectorale et dorsale intégrées)
Norme EN 14021 ou label FFM	Norme EN 1621-2 ou label FFM	Pectorale : Norme EN 14021 Dorsale : Norme EN 1621-2 ou label FFM

#### Le casque :

Il est obligatoire et doit être homologué aux normes FFM suivant règlement FFM 2018 :

**Niveau sonore :** Pour les limites maximum, se référer au règlement Motocross général de la Fédération 2018, toute machine anormalement bruyante sera exclue de la séance d'essai ou de la manche en cours.

**Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.**

## ARTICLE 5 – CHRONOMETRAGE

Lors de chaque manifestation, les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer au responsable des transpondeurs dès la fin de leur course et au plus tard dans les 30 mn après la fin la manifestation.

## ARTICLE 6 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points sera identique pour tous les Championnats de Ligue selon barème ci-dessous :

1 <sup>er</sup>	25 pts	11 <sup>ème</sup>	10 pts	21 <sup>ème</sup>	4 pts	31 <sup>ème</sup>	2 pts
2 <sup>ème</sup>	22 pts	12 <sup>ème</sup>	9 pts	22 <sup>ème</sup>	4 pts	32 <sup>ème</sup>	2 pts
3 <sup>ème</sup>	20 pts	13 <sup>ème</sup>	8 pts	23 <sup>ème</sup>	4 pts	33 <sup>ème</sup>	2 pts
4 <sup>ème</sup>	18 pts	14 <sup>ème</sup>	7 pts	24 <sup>ème</sup>	3 pts	34 <sup>ème</sup>	2 pts
5 <sup>ème</sup>	16 pts	15 <sup>ème</sup>	6 pts	25 <sup>ème</sup>	3 pts	35 <sup>ème</sup>	1 pt
6 <sup>ème</sup>	15 pts	16 <sup>ème</sup>	5 pts	26 <sup>ème</sup>	3 pts	36 <sup>ème</sup>	1 pt
7 <sup>ème</sup>	14 pts	17 <sup>ème</sup>	5 pts	27 <sup>ème</sup>	3 pts	37 <sup>ème</sup>	1 pt
8 <sup>ème</sup>	13 pts	18 <sup>ème</sup>	5 pts	28 <sup>ème</sup>	3 pts	38 <sup>ème</sup>	1 pt
9 <sup>ème</sup>	12 pts	19 <sup>ème</sup>	4 pts	29 <sup>ème</sup>	2 pts	39 <sup>ème</sup>	1 pt
10 <sup>ème</sup>	11 pts	20 <sup>ème</sup>	4 pts	30 <sup>ème</sup>	2 pts	40 <sup>ème</sup>	1 pt

Pour être classé, le pilote devra faire un tour complet du circuit (obligation d'un bip du transpondeur) et franchir le drapeau à damier.

Les 3 premiers de chaque catégorie ainsi que la première féminine seront récompensés à la fin de l'épreuve.

## ARTICLE 7 – COUPE DES REGIONS DE FRANCE

La sélection des Pilotes sera assurée par l'E.T.R. et validée par le Président de la Ligue pour obtenir une équipe la plus représentative de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Les engagements à la Coupe des Régions seront pris en charge par la Ligue AuRA et les Pilotes y participant ainsi qu'un Délégué seront défrayés.

Un Pilote refusant de participer à la Coupe des Régions de France ne sera pas classé au Championnat de Ligue. Il ne pourra participer à aucune autre course ce jour-là.

#### **ARTICLE 8 – REPORT DE POINTS pour participation à un Championnat de France Motocross ou une sélection fédérale**

Pour bénéficier d'un report de points pour le championnat de ligue

- Le pilote devra participer à **l'intégralité** du championnat de France auquel il s'est engagé
- Le pilote devra obligatoirement informer par écrit le secrétariat de ligue un mois avant la première épreuve de sa participation à un championnat de France (pour être engagé sur les épreuves non concurrentielles avec un France)

Tout pilote qualifié dans un championnat de France (ou Trophée) de Moto Cross solo, se déroulant le même jour qu'une épreuve de ligue, se verra attribuer, pour cette épreuve, des points qui seront calculés sur la moyenne des manches de ligue auxquelles il aura participé sur l'ensemble du championnat (ils ne sont calculables qu'une fois le championnat de ligue terminé)

**Tout cas non prévu dans le règlement sera examiné par la commission de moto cross**

**Tout pilote engagé sur une épreuve se doit d'avoir un comportement correct, il est responsable de ses accompagnateurs autant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.**

**Pour les clauses non évoqués dans le présent règlement, se référer aux règlements du Championnat Fédéral de l'année 2018 ainsi qu'au code sportif et ses annexes.**

**En cours de saison, la Commission motocross de la LM AuRA pourra modifier si besoin le présent règlement pour l'adapter ou pour une épreuve particulière.**